



# **Comité Technique Local**

## **22 mai 2012**

### **Déclaration liminaire des élus CGT**

En France, le 6 mai dernier, une majorité de citoyens a décidé de mettre fin à l'entreprise de destruction sociale, de division et de discrimination menée par Nicolas SARKOZY et son gouvernement.

Ce désaveu porte l'exigence d'une autre politique ayant pour objectif la satisfaction des besoins sociaux reposant sur une autre répartition des richesses. Elle implique des décisions rapides attendues par des millions de salariés. Elle concerne notamment le pouvoir d'achat, l'emploi, le retour à la retraite à 60 ans à taux plein, les services publics.

Dans cette situation nouvelle, créée en bonne partie par les mobilisations sociales auxquelles la CGT a largement contribué, les agents de notre administration comme l'ensemble des salariés, ne doivent s'en remettre à aucun attentisme.

Il est donc essentiel que le nouveau Président de la République donne rapidement des signes concrets de ses engagements de changement et de justice.

En priorité le nouveau gouvernement doit mettre un terme à la RGPP, à la casse de l'emploi, au démantèlement des services publics, impulser une nouvelle politique salariale et abroger les mesures antisociales entérinées dans la dernière période.

A la DGFIP, sur le plan national comme au plan local, cela nous fonde à réitérer auprès des nouveaux interlocuteurs politiques notre exigence d'arrêt des réformes, d'établissement d'un réel bilan contradictoire sur la fusion et d'ouverture immédiate des négociations sur l'ensemble des contentieux revendicatifs, de création des emplois de titulaires nécessaires à l'exercice de nos missions.

Des mesures concrètes sont à prendre immédiatement :

- arrêt des suppressions d'emplois et comblement des postes vacants,
- arrêt des licenciements et plan de titularisation des personnels non titulaires,
- revalorisation du point d'indice et du montant des frais de déplacement
- suppression du jour de carence
- accès automatique au 8<sup>ème</sup> échelon de la catégorie C
- abrogation de l'amendement Lamassoure portant atteinte au droit de grève
- abandon de la prime de fonction et de résultats et de la réforme sur l'évaluation.

Aujourd'hui, nous tenons le troisième comité technique depuis les élections professionnelles et dans la nouvelle configuration. Or, six mois après la mise en place de cette nouvelle instance, il n'existe toujours pas de règlement intérieur. Aussi, en cohérence avec notre position des CTL du 5 décembre 2011 et du 27 avril 2012, nous ne considérons pas que cette instance se réunit valablement et de ce fait nous ne prendrons pas part aux votes. Nous réitérons notre demande d'un document certifiant la validité juridique d'un comité technique sans règlement intérieur.

Pour autant, dans l'intérêt des agents et du service public, la CGT entend bien intervenir dans le débat sur l'ensemble des points à l'ordre du jour.

Le rapport d'activité que vous nous présentez pour l'année 2011 fait la démonstration de la dégradation continue des moyens disponibles pour accomplir les missions. Les suppressions d'emplois, la marche forcée vers la fusion, la baisse des moyens budgétaires alloués ont impacté lourdement les conditions de vie au travail des agents. Dans ce contexte, le dialogue social a surtout ressemblé à une coquille vide, une mise devant le fait accompli.

Nous avons également à examiner le budget prévisionnel 2012 de la DRFIP. Le nouveau Président de la République fait actuellement procéder à un audit des finances publiques dans le but de réunir un nouveau collectif budgétaire début juillet afin de soumettre au Parlement une nouvelle loi de finances rectificative. Celle-ci impactera directement le budget de notre direction. La CGT finances publiques appréciera l'attitude à adopter en fonction de cette évolution. D'ores et déjà, nous demandons que les représentants du personnel en soient tenus informés dans un CTL.

Vous nous avez communiqué pour la préparation de ce point de l'ordre du jour, des documents ne permettant pas de travailler efficacement. L'absence de tableaux complets et détaillés, tels que ceux que vous nous fournissiez précédemment, est révélatrice d'une dégradation du dialogue social. Il nous semble en effet que les représentants du personnel élus doivent avoir accès à l'ensemble des éléments constitutifs du budget. De plus, ce document est porteur d'incertitudes et appréciations subjectives (« aléas budgétaires » p2, « Il est par ailleurs fort probable... » p4). Nous aimerions connaître vos sources d'informations et les éventuelles notes de la centrale qui confirment ces appréciations.

Pour autant, les chiffres portés à notre connaissance nous amènent à émettre de très fortes inquiétudes sur notre capacité à assurer le fonctionnement des services et de la direction pour l'année 2012. La baisse annoncée pour ce budget pour notre direction fusionnée correspond quasiment au budget 2011 de l'ex-DSF 35... Un exemple particulièrement inquiétant dans votre présentation est le sort dévolu aux loyers pour lesquels aucune allocation n'est prévue pour leur indexation. Est-ce à dire que nous ne serons pas en mesure d'assurer nos engagements ? ou que, pour les satisfaire, des prélèvements seront effectués sur d'autres postes internes, ce qui diminuera d'autant la capacité de fonctionnement du service public ? Par ailleurs, nous tenons à affirmer que les économies ne doivent pas se faire au détriment des conditions de vie au travail des agents et du service rendu à la population. Nous apporterons d'autres éléments d'appréciation dans le déroulement des débats.

Nous interviendrons également sur les autres sujets de l'ordre du jour dans le cours des débats.

Enfin, la CGT finances publiques continuera à porter dans ce comité technique et au-delà les revendications portées par les agents des pensions.

Soyez assurés que, dans le nouveau contexte politique, la CGT finances publiques restera vigilante pour la défense des intérêts collectifs et individuels des agents, ainsi que le plein exercice de nos missions.

Nous demandons que notre déclaration soit annexée au procès-verbal de cette réunion.

Rennes, le 22 avril 2012